

Commune de Chaumont-Gistoux

Réponses au Questionnaire –
Biodiversité soumis aux listes
électorales se présentant aux
élections d'octobre 2012

Listes électorales ayant répondu à notre questionnaire (par ordre chronologique) :

- ARC
- Villages

La liste Ecolo a accusé réception de notre questionnaire mais n'y a pas répondu.

Deux listes constituées tardivement (Liste citoyenne) et FDF n'ont pas reçu notre questionnaire.

Les réponses transmises par les listes électorales et publiées ci-dessous n'engagent que leurs auteurs et aucunement l'asbl Natagora.

Question 1

Natagora : Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?

o ARC :

« Préserver/valoriser le patrimoine communal et maintenir/favoriser la biodiversité en nous basant sur la « bible » que constitue notre Plan Communal d'Environnement pour un Développement Durable (PCEDD), en particulier son cahier « Patrimoine » et le programme de valorisation adopté en septembre 2010 par le Collège communal.

La philosophie générale de ce programme est de préserver, restaurer, développer et valoriser le patrimoine naturel communal dans toute sa biodiversité par un processus participatif qui doit impliquer tous les acteurs : publics et privés, économiques, sociaux et environnementaux afin de recréer, consolider ou amplifier les relations constructives entre la Nature et l'Homme au sein même de son cadre de vie (la commune de Chaumont-Gistoux).

Nous voulons (ré)introduire la nature dans le quotidien de nos citoyens de deux manières :

- en valorisant les sites (du parc aux bois communaux en passant par les sites à vocation didactique accessibles au public librement ou via une charte des usagers) : l'étang d'Inchebroux, la roseraie, les sources (des abords du Ronvau, de l'allée E. Du Perron, de Corroy,...°), les sites de démonstration de la Maison de l'Environnement, les Jardins (et autres espaces verts) partagés, les réserves naturelles domaniales (RND), les bois communaux... ;

- en en promotionnant ou en développant les promenades balisées sur les chemins didactiques et les visites guidées dans les RND et le réseau des « Jardins ouverts à la Nature ».

Nous voulons organiser une assemblée générale annuelle à l'occasion de la « Journée de l'Arbre » qui sera l'occasion de présenter toutes les actions accomplies et mettre en relation les acteurs de terrain (agents communaux et bénévoles) et les usagers.

Des supports de communication seront produits par la commune et destinés au grand public : site internet, fascicules de synthèse et fiches didactiques par site ou par action, panneaux d'information, tables d'orientation et mobilier interactif...

Des formations du personnel communal seront organisées afin de le rendre plus compétent encore et donc plus autonome. »

o Villages :

« Prendre toutes les mesures nécessaires pour que la Wallonie confirme les trois zones Natura 2000 (la zone couvrant les bois de Chaumont, Glabais et de l'Etoile entre Gistoux et Bonlez, la zone de la vallée du Train et du ri des Papeteries entre Corroy et Gistoux et la zone de captage de la Champtaine) par l'adoption d'un arrêté de désignation. Cet arrêté permettra de sécuriser juridiquement les zones et de préciser les droits et devoirs des occupants et riverains particuliers et professionnels.

Une grande superficie de la commune est occupée par l'agriculture, particulièrement au sud-est vers Perwez et Walhain. Cette zone remembrée est caractérisée par un open field. Nous lancerons en collaboration avec la DGO3 du SPW une campagne d'information et d'encouragement pour la réimplantation de haies vives (Mesures

agrienvironnementales) permettant à la fois une meilleure rétention des eaux, une réduction de l'érosion, un meilleur micro-climat pour les cultures, favoriser ainsi des zones refuges et créer des liaisons entre les parties boisées pour la faune locale.

Amplifier le plan Maya proposé par la Wallonie.

Prendre les dispositions pour que, au sein des équipes d'entretien des services communaux, un ou des éco-cantonniers veillent à la propreté des domaines communaux (bord des routes, parcs, ...) en l'équipant d'un chariot tiré par un cheval de trait et en proscrivant les moyens chimiques (voir gestion différée)

Renforcer les actions de l'écoconseiller(ère) en favorisant une plus grande transversalité au sein de l'administration communale en matière de développement durable par la réalisation effective d'un agenda 21

Renforcer aussi les actions de prévention et de répression des infractions environnementales avec l'agent « constatateur » communal.

Informers les citoyens de la problématique de la faune et de la flore invasives. Faire un inventaire communal et prendre les mesures de destruction là où cela s'avère responsable. »

Question 2

Natagora : Etes-vous prêt à soutenir le lancement d'un Plan Communal de Développement de la Nature ?

o ARC :

« Oui, dans le cadre de ce qui précède et dans la continuité du PCEDD. En tenant compte également des inventaires réalisés antérieurement (audit « Nature et Paysage », liste des arbres et haies remarquables...) et qui doivent être mis à jour de manière permanente. »

o Villages :

« En cohérence avec notre réponse à votre première question, nous sommes favorables à la mise en œuvre d'un PCDN et nous prendrons les dispositions nécessaires pour sa réalisation effective. Il sera renforcé par une concertation avec les communes voisines qui ont déjà leur PCDN. La diversité de sites naturels menacés par une pression urbaine forte et des activités humaines importantes demande un plan concerté, cohérent et créant des synergies de protection et même des actions proactives : protection de zones humides (vallées du train avec ses cressonnières, ri des papeteries, fond des malades...), des zones de falaises (sablières, site du Ronveau,...), maillages boisés à renforcer. »

Question 3

Natagora : Prônez-vous la mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de voiries et espaces verts communaux ?

o ARC :

« Oui, notre personnel communal a d'ailleurs suivi des formations spécifiques à ce sujet organisées par la Région wallonne et les universités (Gembloux et UCL). Tout en sachant qu'il est difficile de rompre avec des habitudes prises depuis de nombreuses années. La volonté est là et le processus est enclenché. »

o Villages :

« Outre adopter la gestion différenciée des bords de chemin (sans ignorer la nécessaire sécurité à assurer aux abords de carrefours entre voiries importantes), nous voulons mettre en place un réel respect des AGW interdisant l'emploi des pesticides sur le domaine public. Nous vous renvoyons au plan Maya. »

Question 4

Natagora : Le plan de secteur a été récemment modifié en vue d'y inscrire une extension de la zone d'extraction pour les sablières de Chaumont-Gistoux. Les fosses d'extraction de sable présentant un potentiel écologique important (colonies d'hirondelles de rivage, plantes et insectes menacés liés aux zones sableuses,...), défendrez-vous, dans le cadre des futurs plans d'exploitation, la mise en œuvre de clauses de conservation de la biodiversité et la réaffectation en zone naturelle d'une partie des sablières après exploitation?

o ARC :

« Oui, cela devra être discuté et négocié dans le cadre du futur permis unique et des conditions d'exploiter. Une concertation à ce sujet avec des associations spécialisées nous semble indispensable. Une représentation de celle(s)-ci devra d'ailleurs faire partie du futur comité de suivi à créer. »

o Villages :

« Il va de soi que l'exploitation humaine crée aussi des particularités naturelles et crée des zones de biodiversités particulières. Ainsi pour les sablières : colonies d'hirondelles des rivages et présence d'une faune particulières aux zones sableuses, prairies xérophiles ; pour les anciennes activités papetières des zones de retenues d'eau et des zones humides à la flore plus ou moins ouverte à la flore avec une faune aquatique, terrestre et aérienne particulière. Nous veillerons à garder ces zones créées de la main de l'homme dans les conditions favorable à cette biodiversité particulière et de la faune et de la flore. »

Question 5

Natagora : Il existe au sein du Bois de Chaumont un potentiel important pour la restauration de landes à bruyère, un biotope devenu rare. Soutiendrez-vous un projet de restauration de ce milieu ?

o ARC :

« Oui »

o Villages :

« Nous sommes favorables à de telles restaurations tout en tenant compte des propriétaires privés éventuels. Il ne s'agit pas d'imposer mais de convaincre et d'en faire des alliés de ce projet. »

Question 6

Natagora : Les talus du centre sportif du Ronvau, situé dans une ancienne sablière, comportent une végétation de pelouse sur sable rare et menacée. Seriez-vous disposé à y mettre en œuvre un plan d'entretien favorable à la biodiversité ?

o ARC :

« Oui »

o Villages :

« De telles raretés biologiques méritent une sauvegarde et un maintien. Nous ferons appel aux experts du DEMNA (SPW-DGO3) et du DNF (SPW-DGO3) pour la mise en œuvre de cette sauvegarde et de la gestion quotidienne d'une telle pelouse. »